

ROQUETOIRE



Maire :
Véronique BOIDIN
06 74 08 53 23



Adjoints :
François HENNERON
06 86 79 68 10
1^{er} adjoint
(finances, vie économique, sports)

Patricia WASSELIN
06 34 29 14 69
2^{ème} adjointe
(affaires scolaires, périscolaires,
centre de loisirs, bibliothèque,
conseil municipal des jeunes)

Laurent CEUGNIET
07 83 60 52 81
3^{ème} adjoint
(travaux, patrimoine communal,
assainissement collectif,
sécurité, défense incendie,
cimetières, propreté)

Aurélié DUCROCQ
06 83 16 76 70
4^{ème} adjointe
(fêtes communales et patriotiques)

Daniel NOURRY
06 28 15 54 35
5^{ème} adjoint
(CCAS, vie associative,
équipements communaux, salle des
javelots, urbanisme, éclairage public,
informatique et numérique)



La Lettre du Conseil Municipal

N°1 - MAI 2026

Les commissions municipales au cœur de l'action locale



Lors du dernier conseil municipal, les élus ont procédé à la mise en place des commissions municipales, instances essentielles au bon fonctionnement de la vie locale. Elles ont pour mission d'étudier les dossiers, de préparer les décisions du conseil et de suivre les projets dans leurs domaines respectifs. Chacune jouera un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Ces groupes de travail permettront d'approfondir les réflexions, de favoriser les échanges et d'assurer une gestion transparente et concertée des affaires communales. Les habitants seront régulièrement informés des travaux menés et des avancées des projets structurants pour la commune.

CCAS

8 membres élus : Daniel NOURRY · François HENNERON · Patricia WASSELIN · Patrice MARTEL · Christine FERRIER · Jean-Pierre PENEL · Jonathan HIDOUX · Annie LOCOCHE · 8 membres nommés par Mme le Maire

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : François HENNERON · Laurent CEUGNIET · Daniel NOURRY
Suppléants : Jean-Pierre PENEL · Patrice MARTEL · Ludivine DARQUE

Finances et affaires économiques

François HENNERON · Laurent CEUGNIET · Patrice MARTEL · Ludivine DARQUE · Lydie CALAU

Travaux, défense incendie, environnement

Laurent CEUGNIET · François HENNERON · Mathieu BULTEL · Jonathan HIDOUX · Vincent FRANCOIS · Jean-Pierre PENEL · Daniel NOURRY

Affaires scolaires, périscolaires, ALSH

Patricia WASSELIN · Isabelle BARBIER · Monique DUPUIS · Daniel NOURRY · Jessica VERWAERDE · Lydie CALAU · Aurélié DUCROCQ

Conseil Municipal des Jeunes

Patricia WASSELIN · Isabelle BARBIER · David FONTAINE · Jessica VERWAERDE · Ludivine DARQUE · Aurélié DUCROCQ · Vincent FRANCOIS

Intergénérationnel

Daniel NOURRY · Patrice MARTEL · Christine FERRIER · Annie LOCOCHE · Jonathan HIDOUX · David FONTAINE · Mathieu BULTEL

Communication, bulletin municipal

François HENNERON · Vincent FRANCOIS · Patricia WASSELIN · Jean-Pierre PENEL · Aurélié DUCROCQ · Laurent CEUGNIET · Monique DUPUIS

Fermeture de classe : une décision finalement annulée

Bonne nouvelle pour notre école !

Suite à une forte mobilisation de tous - parents, enseignants, élus et habitants - la décision de fermeture de classe a été étudiée à nouveau par l'Inspection de l'Éducation nationale.

👍 La classe restera finalement ouverte à la rentrée prochaine !

Cette issue positive est le fruit d'un engagement collectif remarquable. La municipalité tient à adresser un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, et en particulier à l'Association de Parents d'Élèves pour les actions menées : pétition, opération "école morte" du mardi 7 avril, mobilisation des parents et des enfants. Nous remercions également l'Inspection de l'Éducation nationale pour l'attention portée à ce dossier.

Continuons à rester unis et engagés pour nos enfants et pour la qualité du service public d'éducation 💙



Budget - Finances

Le lundi 27 avril s'est tenue la réunion du conseil municipal pendant laquelle ont été votés les budgets réalisés 2025 et les budgets primitifs 2026. Comme tous les ans, nous tenons à vous communiquer les chiffres globaux afin de vous donner une information synthétique des budgets communaux de l'année écoulée.

Budget Fonctionnement ANNÉE 2025	
Recettes	1 275 210,59 €
Dépenses	-999 077,56 €
Résultat	276 133,03 €

Budget Investissement ANNÉE 2025	
Recettes	452 807,55 €
Dépenses	-400 174,15 €
Résultat	52 633,40 €

ENSEMBLE ANNÉE 2025	
Recettes	1 728 018,14 €
Dépenses	-1 399 251,71 €
Résultat	328 766,43 €

Excédents Reportés sur le Budget 2026 en tenant compte du résultat 2025 qui s'ajoute au cumul des résultats des années antérieures

Fonctionnement	
Excédent	624 910,54 €

Investissement	
Déficit	-185 576,56 €

ENSEMBLE	
Excédent	439 333,98 €

Stabilité des taux communaux

Les taux des taxes communales pour 2026 sont les mêmes que pour l'année 2025. Ils restent inchangés depuis plusieurs années : taxe d'habitation : 15,57% (applicable aux résidences secondaires), taxe foncière sur le bâti : 41,48%, taxe foncière sur le non bâti : 38,94%

Rappel de la réglementation pour les propriétaires de chiens

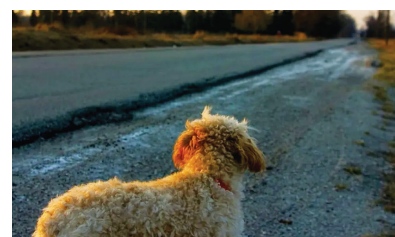
Art. 1385, Code civil : Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Il est bon que les propriétaires des chiens en liberté prennent conscience du risque qu'ils font courir aux enfants et aux adultes circulant à pied ou en 2 roues. Ces propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales dont quelques-unes sont rappelées ci-après.

L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150€).

L'article R 623.3 réprime le fait qu'un propriétaire excite son chien ou ne retient pas celui-ci lorsqu'il attaque ou poursuit un passant (contravention de 3ème classe soit 450€).

Les propriétaires concernés sont donc invités à prendre toute mesure pour empêcher la divagation de leur(s) chien(s), par exemple : clôturer leur propriété ou à attacher leur(s) chien(s).



Comment nous contacter ?

Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !



Votre centre des finances publiques offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour être rappelé. Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles. Vous pouvez même prendre rendez-vous dans un point d'accueil plus proche (France Services ou certaines mairies). Pour cela, connectez-vous :

- à « **votre espace particulier** » sur le site impots.gouv.fr



Votre espace particulier

- ou rejoignez la page d'accueil du site impots.gouv.fr, rubrique « **CONTACT et RDV** »

impots.gouv.fr

Vous pouvez également nous joindre par **téléphone** au numéro national **du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00**



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

Mon service public de proximité

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à moins de trente minutes de chez vous aux principaux organismes de services publics dont la Direction générale des Finances publiques et huit autres opérateurs.

Pour trouver la France services **la plus proche de chez vous**, rendez-vous sur :

www.service-public.fr
rubrique France services

ou le site :

www.cohesion-territoires.gouv.fr
rubrique France services

France services

Paiement de proximité

Un partenariat avec le réseau des **buralistes** permet de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public. Les buralistes affichant ce logo acceptent vos paiements par carte bancaire ou en espèces (jusqu'à 300 euros) si l'avis ou la facture comporte un « QR code » et la mention « payable auprès d'un buraliste » dans les modalités de paiement.

Retrouvez la **liste des buralistes partenaires agréés** auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr en tapant « paiement de proximité » dans le moteur de recherche ou en scannant ce « QR code ».



Des passages piétons rénovés pour plus de sécurité et de visibilité

L'ensemble des passages piétons de la commune a récemment été repeint par une entreprise spécialisée, utilisant une peinture en résine. Cette intervention s'inscrit dans la volonté de la commune d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route, en particulier des piétons. Plus résistante et durable, cette peinture offre une meilleure visibilité, de jour comme de nuit, et garantit un marquage au sol plus fiable dans le temps.

La mairie remercie les habitants pour leur vigilance et leur participation au respect des règles de circulation.



Renforcement de la sécurité : déploiement de la vidéoprotection

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune a procédé à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire.

Au total, 23 caméras ont été déployées à des emplacements stratégiques, définis en concertation étroite avec la gendarmerie, afin de répondre au mieux aux enjeux locaux de sécurité et de tranquillité publique.

Ce dispositif a pour objectif de prévenir les actes de malveillance, de dissuader les comportements inciviques et de faciliter, le cas échéant, le travail des forces de l'ordre dans leurs missions d'intervention et d'enquête.

La municipalité tient à rappeler que ce système s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, garantissant le respect de la vie privée et des libertés individuelles.

Par cette action, la commune réaffirme sa volonté d'assurer un cadre de vie serein et sécurisé pour l'ensemble de ses habitants.



La commune enrichit ses espaces de loisirs

Près de la bibliothèque, les plus jeunes peuvent désormais profiter de jeux sur ressort, conçus pour allier sécurité et plaisir. Au square des Anciens Combattants, une nouvelle balançoire à bascule avec également des jeux sur ressort, offrent un espace de jeux agréable pour les enfants.

Un terrain de pétanque a également été aménagé dans le square, afin de favoriser les moments de détente et de convivialité entre habitants de tous âges.

Ces installations s'inscrivent dans la volonté de la municipalité de proposer des lieux de vie agréables, accessibles à tous et propices au partage. Elles contribuent à renforcer l'attractivité de la commune tout en répondant aux attentes des familles et des amateurs de loisirs en plein air.



Règles de bon voisinage : adoptons les bons réflexes !



Voici quelques règles de savoir-vivre pour préserver les relations de bon voisinage :

- avertir le voisinage si l'on donne une fête chez soi,

- respecter les horaires d'utilisation des matériels thermiques ou électriques, comme la tondeuse à gazon, le taille-haie, la tronçonneuse, le nettoyeur haute pression, la débroussailluse, etc.

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ou d'outils de jardinage et de bricolage bruyants.

En effet, le bruit causé par la tonte d'une pelouse peut être source de nuisances pour le voisinage, notamment si celle-ci s'effectue tôt le matin, tard le soir ou lors des heures de repas.

Il revient donc à chacun de privilégier des horaires de tonte qui permettent de vivre en bon voisinage.

En règle générale : il est conseillé d'éviter le bruit entre 12h et 14h30/15h pendant les jours de semaine et le

dimanche et les jours fériés avant 10h et après 12h.

Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 a introduit les dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit dans le Code de la Santé Publique : « Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Un arrêté préfectoral dans le Pas-de-Calais (en date du 27 décembre 2007) fixe quelques règles en matière de nuisances sonores, à la ville comme à la campagne. Aucun arrêté municipal à cette heure ne vient durcir les règles en la matière.

C'est un appel au bon sens citoyen et au respect des règles de vie en société qui est donc lancé à la communauté.

Fin du réseau cuivre

ORANGE nous informe que notre commune a été sélectionnée pour intégrer le lot n°6 de ce programme, avec une échéance de fermeture technique fixée à 2030. Cela signifie que les services actuels utilisant le réseau cuivre devront, d'ici là, être migrés vers d'autres technologies, notamment la fibre optique ou des solutions alternatives. Une phase dite de "partage" est actuellement ouverte jusqu'au 30 novembre 2026. Elle doit permettre aux collectivités concernées de prendre connaissance du projet et d'échanger avec l'opérateur sur ses modalités et ses impacts.

Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h à 12h

mairie-roquetoire@orange.fr

www.roquetoire.fr

Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03 21 39 05 07



Bibliothèque : 03 21 93 63 92

bibliothequederoquetoire@outlook.fr

Horaires : lundi de 16h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h

vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 12h15

Agence postale : ouverte du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h

06 44 89 19 39

Site officiel de Roquetoire : www.roquetoire.fr

Page Facebook officielle :  Roquetoire actualités

La Lettre du Conseil Municipal